



COPROPRIÉTÉ

AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES PARTIES COMMUNES



TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE D'UNE COPROPRIÉTÉ

> FICHE TECHNIQUE DE LA RÉSIDENCE

3 bâtiments

64 lots principaux d'habitations

Construction des années **1970**

Étiquette énergétique **D**

> TRAVAUX PROJETÉS :
Isolation extérieure
Isolation des combles
Ventilation

> Gain énergétique **35%**
> Étiquette énergétique **C**

Les étapes du projet

2018

- Avril**
Assemblée Générale de la copropriété
Présentation par le CDHAT des financements susceptibles d'être attribués et des conditions d'octroi des aides
► Décision à l'unanimité de poursuivre le projet
- Mai**
Choix d'un maître d'œuvre après consultation
- Juin / Juillet**
Écriture du cahier des charges
1^{ers} entretiens personnalisés avec les 64 copropriétaires réalisés par le CDHAT (accompagnement social)
- Août**
Lancement des appels d'offres auprès d'entreprises
- Octobre**
Réception des appels d'offres
Analyse des offres et choix des entreprises
2^{ndes} entretiens personnalisés avec les 64 copropriétaires réalisés par le CDHAT
2^e quinzaine d'octobre : envoi du dossier de demande d'aide d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
Envoi par le Syndic de la convocation à l'Assemblée Générale
- Novembre**
Envoi du pré-dossier pour permettre un pré-engagement de l'Anah Habiter Mieux Copropriété
Agrément subvention Anah Habiter Mieux (sous réserve d'un vote favorable en Assemblée Générale)
Assemblée Générale Extraordinaire ► Vote favorable à la décision de travaux
- Décembre**
Constitution des dossiers de demande de subventions Région et Département

Contexte

L'Anah propose, sur l'ensemble du territoire national, une aide collective pour financer les travaux de rénovation énergétique des copropriétés « fragiles ». Celle-ci est attribuée au syndicat de copropriétaires pour un programme de travaux permettant un gain énergétique de 35 % minimum.

L'octroi de l'aide aux travaux est conditionné à l'accompagnement de la copropriété par un opérateur spécialisé assurant une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

C'est dans ce contexte que la copropriété a sollicité le CDHAT pour l'accompagner dans son programme de travaux de rénovation énergétique des parties communes.



L'accompagnement du CDHAT

Le CDHAT a accompagné la copropriété dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant :

- > un accompagnement technique
- > un accompagnement social
- > un accompagnement financier

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	
Total des travaux TTC	1 165 829 €
Maîtrise d'œuvre, diagnostics techniques, honoraires syndic, assurance dommage ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage	111 554 €
Total dépenses	1 277 383 €
Financement	
Aides Anah 25% (avec un maxi de 15 000 € HT / lot)	249 696 €
Habiter Mieux (1 500 € / lot)	96 000 €
Région (2 000 € / lot)	128 000 €
Département (500 € / lot)	32 000 €
Total des aides mobilisables travaux + Maîtrise d'Œuvre + Diagnostics	505 696 €
Aide Anah Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	6 480 €
Total des aides au syndicat	512 176 €

**Montant
des travaux
1 277 383 €**

**Montant total
des aides
512 176 €**

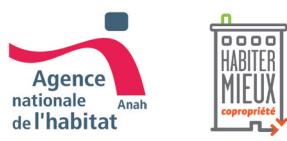
40%



Le reste à charge est financé en partie par un Eco-PTZ collectif et des aides individuelles. Dans le cadre d'une convention avec la copropriété, Procivis proposera des avances sur subventions.

Tous les copropriétaires occupants ou bailleurs peuvent bénéficier de l'aide Habiter Mieux Copropriété sans conditions de ressources.

Partenaires :



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :

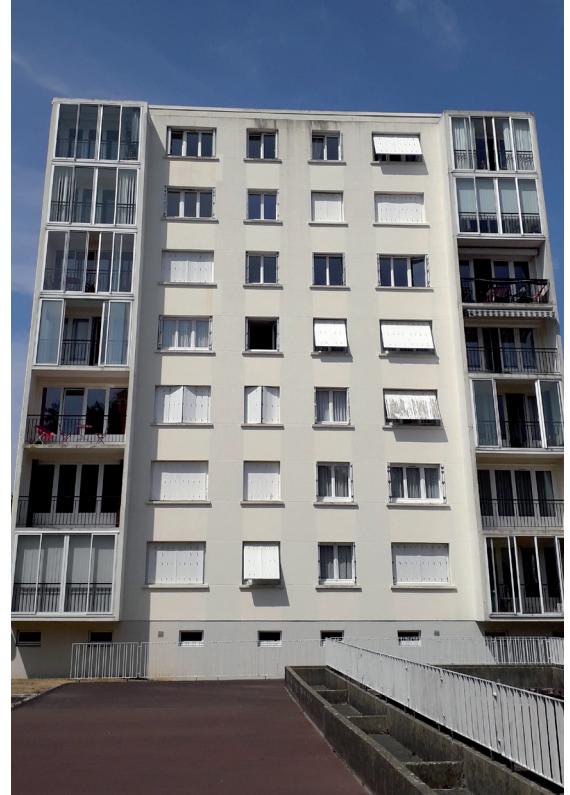


CDHAT

HABITAT - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRES

Syndic :





📍 Parc d'Activité du Golf
210 rue Alexis de Tocqueville
50000 Saint-lô

📍 52 rue de l'Ancien Quai
50100 Cherbourg-en-Cotentin

📍 Immeuble Le Sirius
227 rue de Châteaugiron
35000 Rennes

📍 Parc d'Activité de l'Arrivée
2 rue François Jacob
Bât. A - 3^{ème} étage - Plateau 3-1
22190 Plérin

📍 Parc Citis
4 avenue de Tsukuba
14200 Hérouville-Saint-Clair

📍 Immeuble Le Pascal
Technoparc des Bocquets
170 Allée Robert Lemasson
76230 Bois-Guillaume

02 33 75 62 40
contact@cdhat.fr
www.cdhat.fr